

Concours externe du CAPES ET DU CAFEP-CAPES d'HISTOIRE et de GÉOGRAPHIE, session 2014

Le nouveau capes histoire-géographie

Note de commentaire sur les épreuves d'admission (Oral)

-3 avril 2014-

EPREUVE 1 (ORAL 1).

L'exposé

« Pour la première épreuve d'oral ("Epreuve de mise en situation professionnelle"), préparée en quatre heures, le candidat présente un exposé de trente minutes, de nature scientifique, qui débouche sur un "projet de séance de cours". Il appuie sa leçon sur un corpus documentaire qu'il aura lui-même constitué, à partir des documents mis à disposition par le jury. Le premier temps de l'exposé relève d'un exercice de leçon académique. Le second temps de l'exposé est de nature pédagogique. Il propose un niveau de classe pour ce projet de séance de cours, définit ensuite le chapitre ou la partie dans laquelle il vient s'insérer, présente des lignes directrices de la leçon que le candidat envisage pour la classe. Enfin un document maître est choisi, et le candidat justifie son choix en montrant en quoi il est un bon support didactique pour le niveau choisi. Ce second temps de la leçon doit permettre au jury d'apprécier l'intelligence pédagogique du candidat, c'est-à-dire son aptitude à faire passer un savoir scientifique auprès d'un public non spécialiste que sont par définition les publics scolaires. Ce second temps de la leçon est approfondi lors de l'entretien. » [Rappel des notes de commentaires antérieur]

Commentaire

L'exposé du candidat se divise en une première partie, le volet scientifique, et une seconde partie, le volet pédagogique. Le candidat pourra utiliser au maximum un tiers de son temps d'exposé à cette conclusion élargie. Volet scientifique et volet pédagogique portent sur le même sujet. Le candidat doit à partir du sujet proposé, mettre en évidence son aptitude à passer d'un savoir disciplinaire académique à une transmission à destination de l'élève. Le volet

pédagogique doit comprendre des éléments dirigeant une leçon devant la classe (définition de la séance au sein du programme et d'une progression ; lignes directrices de la leçon ; présentation, justification et exploitation du document maître).

L'entretien

« L'entretien qui suit l'exposé, de trente minutes également, porte sur la maîtrise disciplinaire du candidat pour le sujet posé et sur ses connaissances autant que sa curiosité scientifiques, mais aussi sur les choix pédagogiques et les contenus didactiques présenté par sa leçon et par lesquels le candidat estime pouvoir transmettre des savoirs, des méthodes et un intérêt pour la discipline (histoire ou géographie) à des élèves. » [Rappel des notes de commentaires antérieur]

Commentaire

L'entretien qui suit l'exposé, portant sur l'exposé scientifique et sur le volet pédagogique, permet au jury d'approfondir et/ou revenir sur les éléments défendus par le candidat. Celui-ci pourra s'attacher aux conceptions du candidat/futur professeur sur la transmission des savoirs scientifiques vers des élèves et une classe. Le cas échéant, l'entretien pourra se conclure par un élargissement aux autres questions de programme au concours.

EPREUVE 2 (ORAL 2)

L'exposé

« Pour la seconde épreuve d'oral ("Epreuve d'analyse de situation professionnelle"), préparée en deux heures**, le candidat travaille à partir d'un dossier comportant 4 documents et dont le libellé précise le niveau d'enseignement considéré, le sujet d'étude retenu et la problématique du dossier. Les deux premiers documents présentent la situation professionnelle envisagée, le troisième un éclairage épistémologique sur la problématique, le dernier aborde la dimension civique de l'enseignement. Lors de son passage devant le jury, le candidat expose pendant trente minutes son analyse de la situation proposée, les enjeux qu'elle soulève tant au point de vue des connaissances disciplinaires que de leur transmission pédagogique, les questions qu'elle peut poser au point de vue des finalités civiques et des implications sociales de cet enseignement. Cet exposé peut amener le candidat à adopter une position critique, au point de vue scientifique et didactique, vis à vis des choix repérables dans l'exposé de la situation qui lui est soumise, et montrer ainsi sur quelles bases intellectuelles il entend exercer sa liberté et sa responsabilité pédagogiques. » [Rappel des notes de commentaires antérieur]

Commentaire

Les thèmes suggérés dans la présentation ci-dessus de l'épreuve peuvent structurer l'exposé du candidat. On souhaite insister sur l'esprit de cette épreuve, qui suppose une analyse de situation professionnelle, c'est-à-dire l'examen critique des différents éléments documentaires permettant de la construire et de la produire. Le candidat pourrait proposer en conclusion de son exposé d'autres exemples de documents susceptibles de servir à la construction et à la production de la situation professionnelle concernée. Pour cette année, la documentation sous forme numérique n'est pas concernée, mais le directoire du jury est mobilisé sur la question.

L'entretien

« L'entretien avec le jury, d'une durée de trente minutes également, amène le candidat à approfondir et à préciser l'analyse qu'il a faite de la situation professionnelle. Il peut être interrogé sur le maniement des savoirs scientifiques, sur les raisons d'une approche épistémologique, sur des problèmes de transmission pédagogique, enfin sur les enjeux civiques de l'enseignement d'une telle question ou de l'enseignement plus généralement au sein de la démocratie républicaine. Cette dimension civique du questionnement relève d'une approche d'éducation civique. » [Rappel des notes de commentaires antérieur]

Commentaire

Cet entretien comporte trois moments reprenant chacun l'un des aspects de l'analyse de la situation professionnelle. Le premier reviendra sur la dimension proprement didactique de cette analyse, à savoir une réflexion sur la pratique d'enseignement et l'acte de transmission qu'elle suppose, sans qu'il ne soit demandé au candidat des savoirs spécialités en matière de pédagogie. Puis il sera invité à approfondir sa réflexion sur les enjeux que cette situation soulève au regard des principes intellectuels de la discipline concerné. La conclusion de l'entretien abordera la dimension civique de la situation professionnelle soumise à l'analyse.

** porté à quatre heures à partir de la session 2015.